



Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/51
8 novembre 2001



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente-cinquième Réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

PROPOSITIONS DE PROJET: PEROU

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes:

Mousse:

- Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET PEROU

SECTEUR: Mousse Consommation sectorielle de SAO (2000): 346.99 tonnes PAO

Seuils de coût-efficacité du sous-secteur: Souple 6,23 \$US/kg
Peau intégrée 16,86 \$US/kg
Rigide 7.83 \$US/kg

Titre des projets :

(a) Plan d'élimination de SAO dans le secteur des mousses

Données de projet	Plusieurs sous-secteurs
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	35,80
Incidence du projet (tonnes PAO)	33,80
Durée du projet (mois)	36
Montant initial demandé (\$ US)	343 321
Coût final du projet (\$ US):	
Coûts différentiels d'investissement (a)	223 500
Fonds pour imprévus(b)	22 350
Coût différentiel d'exploitation (c)	82 806
Coût total du projet(a+b+c)	328 656
Participation locale au capital (%)	a
Pourcentage des exportations (%)	0%
Montant demandé (\$ US)	325 277
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg.)	8,37
Confirmation du financement de contrepartie?	Oui
Agence nationale de coordination	OTO
Agence d'exécution	PNUD

<i>Recommandations du Secrétariat</i>	
Montant recommandé (\$ US)	325 277
Incidences du projet (tonnes PAO)	33,80
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	8,37
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	42 286
Coût total pour le Fonds Multilatéral (\$ US)	367 563

PROJET DESCRIPTION

Contexte du secteur*

- Derniers chiffres sur la consommation totale de SAO (2000)	385,63 tonnes PAO
- Consommation de référence de substances du groupe I de l'annexe A (CFC)	289,50 tonnes PAO
- Consommation de substances du groupe I de l'annexe A en 2000	346,99 tonnes PAO
- Consommation de référence de CFC dans le secteur des mousses	0 tonnes PAO
- Consommation de CFC dans le secteur des mousses en 2000	35,00 tonnes PAO
- Montants approuvés pour les projets d'investissement dans le secteur des mousses à fin juillet 2001	\$ US361,555
- Quantité de CFC qui sera éliminée dans le cadre de projets d'investissement dans le secteur des mousses à fin juillet 2001	40,00 tonnes PAO
- Quantité de CFC éliminée dans le cadre de projets d'investissement dans le secteur des mousses à fin juillet 2001 (dont la quantité de CFC éliminée dans des projets pas encore achevés)	40,00 tonnes PAO
- Quantité de CFC dans les projets d'investissement approuvés et en cours dans le secteur des mousses à fin juillet 2001	0 tonnes PAO
- Quantité de CFC qui reste à éliminer dans le secteur des mousses à fin juillet 2001	35,00 tonnes PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans des projets d'investissement soumis à la 35 ^{ème} ExCom (décembre 2001).	33,80 tonnes PAO
- Quantité de CFC qui reste à éliminer dans le secteur des mousses à la fin de 2001	1,20 tonnes PAO

* Analyse basée sur les données de consommation fournies par le Gouvernement péruvien au Secrétariat du Fonds le 20 septembre 2001.

Plusieurs sous-secteurs

1. La proposition de projet concerne les derniers utilisateurs de SAO dans le secteur des mousses au Pérou. Elle comprend deux grands éléments : les projets d'entreprises individuelles pour cinq petites et moyennes entreprises (PME) consommatrices de SAO et une assistance technique assortie d'un plan de gestion. Le Gouvernement du Pérou a promulgué, le 7 novembre 2000, un décret interdisant l'importation de CFC pour toutes les applications à compter de 2005, à l'exception de la réfrigération. La loi prévoit également un système de licence d'importation et une condition imposant aux importateurs de soumettre des plans annuels de réduction graduelle des importations. D'où le projet d'élimination du secteur des mousses afin de répondre à ses besoins par cette réduction graduelle de consommation de CFC dans le pays. S'il vient à être approuvé, ce projet sera la dernière demande de financement, par le Pérou, du secteur des mousses.

2. Le coût total du projet est de 451 169 \$US, réparti comme suit : 60 500 \$US pour l'assistance technique et 390 669 \$US pour les projets d'investissement, tandis que la subvention demandée s'élève à 343 321 \$US.

3. Les cinq entreprises identifiées ont consommé un total de 35,8 tonnes PAO en 2000. Deux de ces cinq entreprises (Molflex et Zetaflex) produisent de la mousse flexible (plaques) consommant un total de 16,3 tonnes PAO. Deux autres sociétés fabriquent des produits en mousse rigide – panneaux et isolants de chaudières pour une consommation totale de 14 tonnes. La cinquième entreprise produit des semelles à chaussures en peau intégrée et consomme 5,5 tonnes PAO.

4. Les entreprises de mousse vont se convertir au chlorure de méthylène. Une machine à mousse de Zetaflex sera réadaptée tandis que Molflex utilisera un nouveau polyol spécial. Les entreprises de mousse rigide (EMSA et Metusa) vont convertir leur production à la technologie HCFC-141b, ce qui implique le remplacement d'un distributeur à basse pression datant de 1974 par un distributeur à haute pression au niveau de la société EMSA et une autre machine à haute pression viendra remplacer le mélange manuel au niveau de Metusa. La société Polishoes, qui produit des semelles à chaussures passera à la technologie à base d'eau avec une autorisation provisoire et temporaire d'utiliser HCFC-141b, demandant un ensemble de réservoirs à température contrôlée et des pompes volumétriques.

5. Résumé des coûts des cinq projets :

	Equipment Mousse/ Réadapté \$ US	Essais \$ US	Assistance technique et formation	Imprévus	Coût différentiel d'exploitation	Total \$ US	Subvention demandée \$ US
Molflex	--	3 500	10 000	1 350	38 040	52 890	37 380
Zetaflex	50 000	5 000	10 000	6 500	5 072	76 572	64 169
EMSA	65 000	21 500	10 000	9 650	13 920	130 954	79 866
Metusa	12 500	10 000	5 000	2 750	5 320	35 570	18 792
Polishoes	58 000	14 375	5 000	7 738	9 570	94 683	82 614
Total	185 500	54 375	40 000	27 988	71 922	390 669	282 821

Justification de l'utilisation de HCFC-141b

6. La proposition de projet répond aux conditions du Comité Exécutif pour le choix de la technologie HCFC-141b en tant qu'alternative. On trouvera ci-joint la lettre d'accompagnement du Gouvernement péruvien appuyant l'utilisation de cette technologie par les entreprises.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

7. Les projets d'investissement remplissent les conditions de la Décision 33/2 du Comité Exécutif.
8. Le Secrétariat et le PNUD ont étudié le projet et convenu de ce qui suit:

Assistance technique:	60 500 \$US
Projets d'investissement:	264 777 \$US
Total	325 277 \$US

9. L'accord a été convenu en étant entendu que le Gouvernement péruvien ne fera pas d'autres demandes d'assistance pour le secteur des mousses. Le PNUD a demandé au Gouvernement péruvien de faire montre de souplesse dans le décaissement des fonds approuvés.

RECOMMANDATIONS

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet d'élimination des SAO dans le secteur des mousses au Pérou, avec le niveau de financement et les coûts de soutien y afférents indiqués ci-dessous.

	Titre du Projet	Financement du projet (US\$)	Coût de soutien (US\$)	Agence d'exécution
(a)	Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses	325 277	42 286	PNUD

11. L'approbation du projet est accordée à condition que le Gouvernement péruvien ne fasse pas d'autres demandes d'assistance pour le secteur des mousses.

12. Le Gouvernement du Pérou fera montre de souplesse dans le décaissement des fonds approuvés sous réserve de la réalisation de tous les objectifs du projet.

nth Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol

GOVERNMENT NOTE OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS TO THE EXECUTIVE COMMITTEE OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

PROJECT(S) OF THE GOVERNMENT OF PERU

The Government of *PERU* requests *UNDP* to submit the project(s) listed in Table 1 below/attached Table 1 to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its XXXV Meeting.

Section I: ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figure(s) of the project(s) has/have been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the project(s) indicates a commitment to ensure that the validated phase-out figure(s) was/were realized and yielded a sustained reduction from the 2000 (*insert year immediately preceding the preparation of the project*) consumption of 33.8 ODP tonnes for the (foam) sector.

Table 1: Projects Submitted to the XXXV Meeting of the Executive Committee

Project Title/Sector	Type of ODS	Consumption (ODP Tonnes), (Year)	Amount to be Phased Out (ODP Tonnes), (Year)	Implementing Agency
Foam Sector				
Foam Sector ODS Phaseout Plan	CFC11	35.8	33.8	UNDP
Total	CFC11	35.8	33.8	UNDP

Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2

4. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;

Projects of the Government of _____ Date: _____

nth Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol

5. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation and use of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and recipient manufacturing companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
6. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion *(To be included where applicable)*

7. In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government
 - (a) has reviewed the specific situations involved with the project(s) *(insert names of enterprises)* as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
 - (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the company/companies involved.

Name and signature of responsible Officer:
ING. CARMEN ROSA MORA DONAYRE

Designation: _____

Date: _____

Resolución Ministerial N° 164.96.ITINCI/DM el 24.10.1995 del Ministerio de Industria, Turismo, Integración y Negociaciones Comerciales Internacionales

Telephone: (054) 2243 393 / (054) 2255110

Fax: (054) 2243 393 / (054) 2255110

E-mail: ambien@mitinci.gob.pe
camorad@mitinci.gob.pe

Projects of the Government of _____ Date: _____